

les larmes abondantes versées au souvenir de l'infortune et du malheur.

Continuons à citer le beau mémoire de 1873 : " Et cette enfant reçoit des religieuses, ces vierges-mères quant au cœur, des soins aussi tendres et souvent plus prudents et plus éclairés que ceux de sa mère. Ces enfants sont gardées à la Providence jusqu'à l'âge de seize à dix-huit ans, formées aux ouvrages qui conviennent à leur position. Elles sont ensuite placées dans des familles respectables et convenables sous tous les rapports. La peine qu'elles éprouvent en quittant ce toit béni où elles ont retrouvé les douceurs de la famille, une mère dans la sœur chargée de leur conduite, et des sœurs dans leurs compagnes, prouvent le bonheur qu'elles y ont goûté, et l'estime que font de ces jeunes filles les personnes qui les prennent à leur service, prouve également l'heureux résultat de leur séjour dans cette maison. Ainsi ces enfants deviennent des sujets précieux dans la société en devenant ou religieuses ou plus souvent de bonnes mères de famille."

Au commencement de l'année suivante (1850) le couvent comptait soixante-cinq pensionnaires et un plus grand nombre d'externes. Le pensionnat est tenu, surtout dans le but de se pro-